



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte contre l'analphabétisme

Question écrite n° 59039

Texte de la question

M Andre Delehedde appelle l'attention de Mme le secretaire d'Etat a la francophonie et aux relations culturelles exterieures sur le probleme de l'analphabete. La conference generale de l'UNESCO a decide, en 1989, la publication periodique d'un « rapport mondial sur l'education » dont l'edition 1991 est parue. Selon ce rapport, un quart de l'humanite est analphabete. Cette proportion mesuree sur des adultes de quinze ans au moins devrait passer de 26,5 p 100 en 1990 a 22 p 100 en l'an 2000 (50 p 100 en 1950). Cependant, en nombre absolu, la situation est stable : 948 millions d'analphabetes en 1990, 935 millions en 2000. La proportion est nettement superieure chez les femmes. On note que dans onze pays d'Afrique, le taux d'analphabete devrait rester superieur a 50 p 100 a la fin du siecle et que cela concerne notamment six pays d'Afrique francophone dont le Benin, le Burkina Faso, la Guinee, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Une des solutions preconisees par l'UNESCO est le recrutement et la formation d'instituteurs. Il lui demande les mesures envisagees en ce sens par la communaute internationale afin de porter remede a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite de la mobilisation de la communaute internationale autour de la « conference mondiale sur l'education pour tous » organisee a Jomtien (Thailande) en mars 1990 par les chefs des secretariats de la banque mondiale, du PNUD, de l'Unesco et de l'Unicef, l'Unesco n'a pas relache ses efforts pour inciter les gouvernements a atteindre les objectifs fixes par la conference. Elle assume, en particulier, le secretariat du « forum consultatif international sur l'education pour tous » qui met en oeuvre le suivi de la conference par un mecanisme informel de consultation et d'information reciproques entre toutes les categories d'acteurs qui etaient presents a Jomtien. Parallelement, le « secretariat de l'education pour tous » a l'Unesco a mobilise les differentes divisions chargees de l'education autour de projets relatifs a la formation des maitres (publication d'un manuel de formation des directeurs d'ecole, bulletin prochainement consacre au role des enseignants, projet de diffusion de monographies destinees aux formateurs des enseignants, etc). Par ailleurs, la cooperation multilaterale francophone met en oeuvre, depuis le sommet de Dakar en 1989, un programme prioritaire education-formation-jeunesse. Parmi les objectifs de ce programme ambitieux qui vise principalement l'education de base dans les pays du Sud, il convient de relever : l'alphabetsation des femmes ; un livre pour tous en l'an 2000 ; la formation professionnelle des jeunes. Le Gouvernement francais, qui s'est toujours prononce en faveur du role fondamental de l'education dans le cadre des strategies de developpement, soutient et encourage ces differentes initiatives multilaterales qu'il traduit egalement de maniere concrete dans le cadre des programmes de cooperation bilateraux.

Données clés

Auteur : [M. Delehedde Andr](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59039

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : francophonie et aux relations culturelles extérieures

Ministère attributaire : francophonie et aux relations culturelles extérieures

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2719